

Approbation du compte-rendu du Conseil académique du 28 juin 2022.

Conseil académique du 20 septembre 2022

Délibération 2022/09/CAC-02

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 28 juin 2022.

Toulouse, le 20 septembre 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Nombre de voix favorables : 42

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0